



Délibération n° 70 / 2014

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Fabienne THALAMAS, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Compte administratif 2013.

Mme le Maire quitte la salle du Conseil et transmet la présidence à Mme Fabienne THALAMAS, 1^{ère} adjoint au Maire.

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Conformément aux délibérations du Conseil municipal :

- n° 18/2013 du 22/02/2013 ;
- n° 20/2013 du 29/03/2013 ;
- n° 21/2013 du 29/03/2013 ;
- n° 22/2013 du 29/03/2013 ;
- n° 23/2013 du 29/03/2013 ;
- n° 24/2013 du 29/03/2013 ;
- n° 38/2013 du 06/04/2013 ;
- n° 39/2013 du 06/04/2013 ;
- n° 40/2013 du 06/04/2013 ;
- n° 66/2013 du 20/10/2013 ;

Commune de PIGNAN (Hérault)
Délibération n° 70-2014
Objet : Finances – Compte administratif 2013.

Le maire soumet le compte administratif 2013 au Conseil municipal.
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les documents budgétaires de l'exercice 2013 ;
Vu le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2013 ;
Vu le tableau synthétique ci-dessous récapitulant les réalisations de l'exercice en dépenses et recettes.

COMMUNE DE PIGNAN			
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET			
	Mandats Emis	Titres Emis	Résultats / Solde
Fonctionnement	5 157 150,71 €	6 367 453,05 €	1 210 302,34 €
Investissement	3 520 237,15 €	2 939 176,20 €	- 581 060,95 €
Résultat reporté n-1	0,00 €	932 567,58 €	932 567,58 €
Solde d'inv. N-1	889 724,64 €	0,00 €	- 889 724,64 €
Total du Budget	9 567 112,50 €	10 239 196,83 €	672 084,33 €
Total par section	Dépenses	Recettes	Résultats / solde
Fonctionnement	5 157 150,71 €	7 300 020,63 €	2 142 869,92 €
Investissement	4 409 961,79 €	2 939 176,20 €	- 1 470 785,59 €
Restes à réaliser	890 631,97 €	1 525 493,07 €	634 861,10 €
Total Investissement	5 300 593,76 €	4 464 669,27 €	- 835 924,49 €
Total général	10 457 744,47 €	11 764 689,90 €	1 306 945,43 €

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 14 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau ci-dessus détaillé ;
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;
- approuve l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2013, conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 26 (dont 4 pouvoirs)

Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 2 (Clara GIMENEZ et Pierre VIALLET)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN